

pourrait commenter un peu plus tard. Dans des régions comme l'Ontario, surtout l'est de l'Ontario, il arrive fréquemment qu'une entreprise agricole réunisse trois terres de 100 acres chacune, situées à des milles de distance l'une de l'autre, ce qui fait que l'entreprise est fragmentée, mais l'agriculteur, lui, ne peut évidemment vivre aux trois endroits. La question est de déterminer si le bill à l'étude accorde une exemption de \$1,000 seulement pour les 100 acres où vit réellement l'agriculteur et qu'aucune exemption de gains en capital ne s'applique aux deux autres terres de 100 acres, ou faut-il présumer que l'exemption s'applique collectivement aux trois terres?

• (3.10 p.m.)

En outre, qu'arrive-t-il quand un homme qui possède trois terrains différents de 100 acres et qui décide d'en vendre un dont la valeur a augmenté rapidement parce qu'il est situé près d'une agglomération urbaine ou pour une autre raison? Que fait-il? Les exemptions s'appliquent-elles à lui ou, aux termes de l'article dont je viens de parler, y aurait-il des exemptions qui s'appliqueraient?

Je veux aussi parler de la discussion sur les instruments agricoles qui a eu lieu aujourd'hui. Il est fort peu probable que la valeur des instruments agricoles augmente au lieu de diminuer avec les années. Je suppose que la valeur de certains augmentera peut-être si l'on peut leur donner une certaine importance historique.

Je veux maintenant attirer l'attention du secrétaire parlementaire sur un problème dont discutent souvent les agriculteurs et les éleveurs de bovins de ma région. Si le bill doit encourager les agriculteurs à passer de la comptabilité de caisse à la comptabilité d'exercice, il s'ensuit à mon avis qu'il faudra prévoir des dispositions pour une certaine période de transition...

M. le vice-président adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais je dois signaler que certains députés poursuivent une sorte de conciliabule secret dans l'allée. Cela ne convient pas.

M. McBride: Monsieur le président, j'ignore si le pluriel de caucus est *cockeyed*. Quoi qu'il en soit, je reviens à ce que je disais avant d'être si charitablement interrompu. A mon avis, nous devrions permettre au cultivateur qui passe de la comptabilité de caisse à celle d'exercice d'échelonner le paiement des impôts qui en résultent sur une certaine période. Tout ira bien dans le cas du nouveau cultivateur qui vient de se lancer en agriculture. Il pourra adopter le nouveau régime qui sera plus facile pour lui. Il en sera à ses débuts et il pourra respecter les nouvelles règles en cours de route. La plupart des éleveurs de bovins prétendent qu'il leur importe peu quel régime on adopte. Ils disent: «Nous sommes heureux sous le régime d'exercice, si c'est celui que vous préférez; mais nous ne pouvons pas tout à coup assumer les frais en un an d'un fardeau fiscal incroyablement lourd». Leur argument a du bon. J'espère que le secrétaire parlementaire s'y arrêtera et qu'il le réfutera au cours du débat.

En terminant, monsieur le président, puis-je répéter que la plupart des cultivateurs de l'Est de l'Ontario, assurément du Nord de l'Ontario et de nombreuses régions du Québec et des provinces Maritimes—il est bon de se rappeler qu'une proportion importante de la production agricole au Canada provient de régions autres que les Prairies—grâce aux exemptions prévues dans le projet de loi, ne seront pas assujettis à l'impôt sur les gains en capital. Rien ne viendra entraver la cession des terres d'une génération à l'autre. J'entends des murmures qui émanent de

[M. McBride.]

l'autre côté de la Chambre. Ce sont surtout les murmures des députés de l'Ouest et des Prairies, de gens qui ne savent pas comme les contribuables de l'Est du Canada ce que signifie la pauvreté du secteur agricole.

Des voix: Bravo!

M. McBride: On me demande sans cesse: «Murray, pourquoi entendons-nous si souvent parler du cultivateur de l'Ouest? Pourquoi presque tous les bills agricoles présentés à la Chambre ne portent-ils que sur les problèmes que pose l'agriculture dans l'Ouest?» Un de mes collègues ici me dit que les Québécois se demandent la même chose. Je me suis rendu dans des circonscriptions de l'Ouest canadien. J'ai eu le privilège un soir de parler à 1,250 cultivateurs réunis à Prince-Albert. Lorsque je leur ai signalé le fait, ils m'ont répondu: «Personne ne nous l'a jamais dit. Nous croyions que c'était dans l'Ouest du Canada seulement, que l'industrie agricole était aux prises avec des difficultés. J'ai expliqué que le Canada a une population dispersée sur plusieurs milliers de milles et qu'il comprend à peu près 9,900 régions dites oubliées. Sans doute, chacun des députés a entendu des mandants dire: «Pourquoi sommes-nous dans une région oubliée, pourquoi notre industrie est-elle oubliée?», et ainsi de suite. Nous devrions, selon moi, considérer l'ensemble de la nation—et je vois que le député d'Annapolis Valley se trouve derrière les rideaux. Sa région se trouve certainement dans la catégorie que j'ai mentionnée.

M. Horner: Monsieur le président, le député me permettrait-il de lui poser une question?

M. McBride: Je serai heureux d'y répondre, peut-être après que le député de Winnipeg-Nord-Centre aura posé sa question. Je soutiens que les députés doivent, d'abord et avant tout, s'intéresser aux circonscriptions qu'ils représentent. Pourtant, n'aurions-nous pas un gouvernement et une administration médiocres, comme il a été démontré à la Chambre, si les députés ne s'intéressaient qu'à leurs propres régions et n'étaient pas prêts à prendre au sérieux les préoccupations des résidents d'autres régions du Canada? Moi qui m'intéresse depuis longtemps à l'agriculture, je dis au comité que le temps est depuis longtemps révolu où l'on pouvait supposer que seule l'agriculture des Prairies connaissait des difficultés. J' imagine facilement quelque brillant député déclarant: «Voilà qui est dit avec l'arrogance des gens de l'Est. C'est de la foutaise.»

Une voix: Qui n'émane pas du côté de l'opposition.

M. McBride: J'ai eu récemment le privilège de rencontrer des cultivateurs de l'Ouest du Canada. Tous ceux que j'ai rencontrés dans la circonscription d'Assiniboia m'ont dit: «Nous concluons que le gouvernement lui-même n'avait pas confiance dans le bill relatif à la stabilisation, autrement il l'aurait adopté. C'est pourquoi nous avons perdu confiance en vous. Vous auriez dû imposer la clôture, mais vous ne l'avez pas fait.» Bien sûr, il s'agissait là d'une question autre que celle qui nous occupe actuellement. Les cultivateurs du pays veulent des mesures énergiques et décisives. Ils veulent que nous adoptions le bill à l'étude, sans perdre de temps à examiner des propositions banales et à discourir sur des questions qui traînent depuis des mois et, dans le cas du bill, depuis plusieurs années.

A ce sujet, monsieur le président, je trouve avantageux pour le pays que nous ayons fixé pour ainsi dire quelques limites à ce débat, que nous soyons prêts à aller de l'avant et à étudier les questions soulevées. J'ai constaté avec